

Réunion du 6 juin 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient  
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) :

Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Laurent FURST

**N° CP/2011/379 -      **Autres équipements à vocation touristique - 2145****  
**Surveillance et sécurité du Mont Sainte-Odile durant la saison**  
**estivale 2011 - Convention de partenariat avec la Gendarmerie**  
**Nationale**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la Gendarmerie Nationale une subvention de 9 649,52 € au titre du service d'ordre dans l'enceinte et aux abords du Mont Sainte-Odile pendant la saison estivale 2011, pour la mise à disposition de deux agents et le carburant du véhicule.

Elle décide également la prise en charge des frais d'hébergement et de restauration des deux agents concernés, selon un montant prévisionnel total de 2 226 € TTC.

Elle approuve par ailleurs la convention de partenariat à intervenir à cet effet entre l'Etat (Groupement de gendarmerie départementale du Bas-Rhin) et le Département, et autorise son président à signer cette convention.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110606-57848-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 20/06/11